

Conférence n°4037, Bull. 2008, pp. 491-497

Le thermalisme antique dans la Gaule du centre

Michel Gayraud

La plupart de nos stations thermales dont la valeur curative est reconnue, ont été exploitées par les Romains, comme se plaisent à le répéter les syndicats d'initiative locaux qui y voient une estampille de bon aloi et une garantie d'efficacité. Mais le thermalisme en Gaule romaine est l'objet d'un débat entre les tenants de la tradition indigène et ceux de la primauté romaine.

Les premiers font la part belle à la religion celte et au culte des eaux. Le thermalisme gallo-romain serait le fruit d'une habitude religieuse héritée de l'indépendance. La part des Romains se borne, alors, à effectuer des aménagements, des captages et des canalisations perfectionnés, et à construire de vastes édifices plus confortables pour le baigneur.

Les seconds font valoir que la part prise par les Romains dans le développement du thermalisme ne se limite pas à un simple apport technique. Ils ont eu une conception plus rationnelle que les Gaulois du traitement par les eaux, qui a été une véritable rupture avec la pratique de l'indépendance.

En faveur de la thèse indigène pèsent d'assez nombreuses découvertes archéologiques, même dans les villes d'eau les plus prestigieuses comme Vichy, Nérès-les-bains, Bourbonne-les-bains etc. Ces découvertes antérieures à la conquête romaine témoignent d'une utilisation précoce des sources thermales. Ce sont principalement des captages et des canalisations en bois. Les puisatiers gaulois qui maîtrisaient très bien ce matériau, ont su détecter les meilleurs filons d'eau thermale et aménager leur exploitation. Ils ont mené à bien d'impressionnantes installations, comme à Coren au nord de Saint-Flour (Cantal) où il leur a fallu détourner le ruisseau au milieu duquel jaillissait la source. Ces types de captages sont principalement des coffrages rectangulaires en madriers et planches, comme à Royat (Puy de dôme) et des troncs d'arbres évidés et parfois adaptés les uns aux autres. Ces découvertes soulignent le soin avec lequel on captait la source à son point d'émergence évitant toute infiltration. On pouvait y pratiquer des ablutions, parfois même des bains rudimentaires comme dans le bassin en madriers de sapin exhumé en 1823 sur le site thermal du Mont Dore (Puy de Dôme).

Ces découvertes archéologiques montrent que les Gaulois connaissaient bien le fait hydrominéral et les propriétés guérisseuses des sources thermales. Mais leur utilisation correspondait à une préoccupation religieuse. En aucun cas c'est la connaissance des qualités particulières d'une source qui constituait la condition de son utilisation. Les eaux guérissent parce qu'elles détiennent d'une divinité le pouvoir magique de guérir. On y pratique des ablutions qui lavent les souillures et qui sont autant de pratiques expiatoires. S'il s'en suit une guérison, c'est autant de gagner pour le prestige de la source, de la divinité et des prêtres qui la servent. L'exploitation des eaux thermales à des fins médicales, si vivaces à l'époque romaine, n'a donc pas ses origines dans une tradition gauloise qui était un mélange de religion et de magie.

Toutefois, à l'époque romaine, de nombreux sanctuaires d'eaux guérisseuse ont persisté en héritage de l'indépendance. Les malades viennent demander un miracle à la divinité qui garde son appellation celte. Parmi ces dieux, il en est un qui l'emporte : BORMO ou BORVO, dieu celte protecteur des sources thermales dont la racine étymologique signifierait « bouillir », « s'agiter ». Son culte est attesté dans une vingtaine de départements. Il a laissé des traces importantes dans la toponymie : Bourbon, Bourbonne, Bormes, Vormes etc. Dans le

syncrétisme gallo-romain il a été assimilé à des dieux guérisseurs, tantôt Mars, tantôt Apollon.

Ces sanctuaires se distinguaient des véritables stations thermales par leurs dispositifs architecturaux. On n'y trouvait pas d'établissement thermal. L'eau, partout présente, circulait à travers l'espace sacré en passant par de petits temples ou des bassins sacrés. Le pèlerin s'y purifiait et parfois pratiquait l'incubation, c'est à dire l'interprétation des rêves par les prêtres. Les malades miraculeusement guéris offraient des ex-voto comme on le voit à Chamalières où on a trouvé un impressionnant dépôt de plusieurs milliers de jambes, de bras et de parties inférieures de corps, tous sculptés dans le bois. Il y a donc dans ces sanctuaires de tradition gauloise une prééminence de l'expérience religieuse : l'eau est un moyen d'atteindre la divinité. Dans les villes thermales gallo-romaines, au contraire l'eau agit en accord avec les principes médicaux. Ces derniers doivent être recherchés dans la médecine romaine.



Canalisation romaine. Elle est en poterie mais encroutée par des dépôts de carbonate de calcium. Site de Perge (Turquie)

La médecine grecque avait l'habitude depuis le III^e siècle av. J-G. de traiter avec efficacité toutes les maladies dues aux excès de table par les eaux thermales. A l'origine de l'hydrothérapie romaine, il y a la convergence de quatre facteurs.

Un homme d'abord. C'est un médecin, Asclépiades, né à Pruse en Bithynie, contemporain de Cicéron qui l'introduisit. Arrivé en 91 av. J-C., épicurien convaincu, il définissait le corps humain comme un ensemble de particules qui subissent un mouvement perpétuel. Pour l'entretenir, il préconisait donc systématiquement les traitements par l'eau, comme les douches froides contre les névroses ou de baignoires à balancier pour anesthésier les grandes douleurs. Sa thérapeutique par le bain ne prétendait pas guérir mais voulait prévenir le mal et donner le bien-être. Cette doctrine eut un succès immense.

Le goût pour les eaux chaudes fut renforcé au 1^{er} siècle av. J6C. par les succès contre les maladies ramenées d'Orient par les légions : goutte, gravelle, obésité, gastralgie, dépression nerveuses devinrent courantes. Les

Romains furent séduits par les traitements adoucis des praticiens grecs pour y remédier. La médecine thermique se développa donc dans les dernières années du 1^{er} siècle av. J.-C. C'est le moment où Baïes, la ville d'eau la plus prestigieuse du monde romain, devint la résidence à la mode. Les eaux chaudes, nombreuses en Italie, furent utilisées pour leurs propriétés : Stabies, Gaius, Clusium etc. se développèrent. L'avantage décisif fut donné par le succès remporté par Antonius Musa pour guérir Auguste atteint en Espagne, vers 27 av. J.-C., d'une grave crise d'hépatite qui fut arrêtée par une cure d'eau froide et un régime à base de laitues.

Cet intérêt fut également renforcé par l'évolution des équipements balnéaires urbains. L'usage désormais constant du bain hygiénique dans la société romaine amène le perfectionnement des techniques de chauffage. Le système de l'hypocauste et des canaux pour amener l'air chaud dans les murs se répand au 1^{er} siècle av. J.-C., L'ordonnement des bâtiments obéit à l'accroissement progressif de la température : frigidarium (salle des pas perdus), apodyterium (vestiaire), tepidarium (salle tiède), conicum (étuve sèche), sudationes (bain de vapeur), caldarium (piscine chaude). Le bain ordinaire prend ainsi des allures médicales.

Les connaissances hydrologiques, en fin se précisent. Les Romains ont entrepris les premiers une classification méthodique des eaux thermales et minérales. C'est dans Pline l'Ancien (XXXI, 4672) qu'on trouve l'exposé le plus complet sur les eaux médicinales. Plus tard Galien et ses successeurs étudient les eaux par catégories et les classent selon leurs vertus. La classification se fonde sur la température (Chaude, tiède, tempérée, froide) et sur le principe actif : soufre, alun, sel, nitre, bitume, auxquels on ajoute les sources acides et les sources ferrugineuses. En réalité, les anciens ont été incapables de donner une classification physiologique basée sur leurs propriétés thérapeutiques. Mais cela ne les a pas empêchés de leur assigner des grandes catégories d'effets (Oribase X, 3) : les eaux alcalines et sablées ont des propriétés vomitives et diurétiques qui conviennent à la goutte, à l'hydropisie, aux problèmes intestinaux ; les eaux sulfureuses ont une grande efficacité dans les affections dermatologiques ; les alumineuses conviennent aux ulcères et aux règles irrégulières ou aux fausses couches répétées ; les cuivreuses soignent les maladies de la bouche et des yeux.

Les procédés thérapeutiques principaux étaient la cure de boisson et de balnéation collective en piscine ou individuelle en baignoire. On accordait une place de choix à la pratique des bains. Son emploi découlait des théories médicales fondées sur l'équilibre nécessaire pour la santé du chaud et du froid, du sec et de l'humide, qui remontaient à Empédocle d'Agrigente (vers 460 av. J.-C.) Lorsque l'équilibre entre ces éléments est détruit, le médecin le médecin doit aider à le rétablir. La pratique du bain peut y contribuer si elle est soigneusement codifiée en fonction des propriétés humidifiantes, desséchantes, réchauffantes, refroidissantes de l'eau.

La question du choix de l'eau se posait donc au médecin. Par exemple, le bain chaud, le plus employé, est connu comme diurétique, analgésique, expectorant. Mais les caractères d'une eau peuvent être amplifiés par l'adjonction de substances médicamenteuses. On peut par exemple y ajouter une décoction de mauve pour augmenter les propriétés émollientes, ou du staphisaigre, renonculacée appelée aussi herbe aux poux. On connaissait les eaux minérales mais leur posologie était soigneusement contrôlée par médecins qui formulaient des prescriptions précises quant à la durée des bains et à l'ingestion des eaux. Celles qui sortent des terrains où se trouvent des mines d'or, d'argent ou de cuivre, de plomb sont interdites (Vitruve VIII, 3) Pour les autres on les utilise avec une posologie adéquate.

La technique des bains est exposée par Antonius Musa et Oribase. Ils comprennent quatre parties nécessaires : entrer dans les bains et se soumettre d'abord à l'air chaud, puis plonger dans l'eau chaude, puis la froide et enfin se faire essuyer et oindre d'huile. Donc deux moments importants se distinguaient.

D'abord la sudatio, Celse dans le *De Medica* (II, 17) consacre tout un chapitre à l'usage de l'étuve. Dans les villes d'eaux, les planchers des étuves supportés par l'hypocauste reçoivent non pas la chaleur habituellement envoyée par les chaudières, mais la chaleur de l'eau thermale couramment renouvelée à hauteur de 30 à 60 cm. Les vapeurs de ces eaux sont également envoyées dans les tubuli situés dans les parois de la salle pour donner une étuve sèche. Si on voulait une étuve humide, on arrosait le dallage avec de l'eau thermale qui se vaporisait.

Ensuite les immersions. La première se faisait dans l'eau chaude qui permettait d'introduire une vapeur profitable dans l'organisme. La seconde se faisait dans des piscines vastes, à gradins sur lesquels on pouvait s'asseoir tout en restant dans l'eau (Oribase X, 3). Lorsque la configuration du sol le permettait, ces piscines étaient construites au niveau même de la source dont l'eau ainsi n'avait pas le temps de se refroidir. Chaque station thermale avait donc un ou plusieurs médecins ou à tout le moins un personnel servile qualifié. Dans Pline (XXXI, 61) on voit que les bains prolongés sont déconseillés. Une véritable cure hydrominérale doit être, dit-il, graduée et étalée sur vingt et un jours. La présence de médecins n'a pas jusqu'à présent été attestée par l'épigraphie des anciennes stations thermales de Gaule ; Mais ils devaient y être présents et même assez nombreux, et exercer à titre privé. La plus part des curistes qui ne pouvaient pas dépenser des honoraires élevés devaient se contenter du personnel qualifié qui se trouvait dans les thermes.

Il ressort de tout cela que la médecine a su dégager des valeurs générales mais qu'elle n'a jamais mis en pratique une hydrologie véritablement scientifique. On s'en remettait à l'expérience. Les médecins n'ont eu aucun moyen de contrôle précis de la puissance des eaux utilisées. Il n'en reste pas moins que l'utilisation véritablement médicale des eaux minérales a commencé en Gaule avec l'occupation romaine.

On peut dire que quand les grandes stations thermales actuelles de la Gaule ont été utilisées et souvent découvertes par les Romains. On évalue à 115 le nombre de stations établies en Gaule. Pour le centre, on peut en citer les noms à partir des itinéraires routiers : les grandes stations bituriges : comme Neris-les-Bains (Aqua Nerii, Allier), les grandes stations éduennes comme Bourbon-Lancy (Aqua Bormonis, Saône et Loire) ou St-Honoré-les-Bains (Aquis Nisinciis, Nièvre), les grandes stations arvernes comme Vichy (Aqua Calidis, Allier). Mais bien d'autres n'ont pas de nom connu. Ainsi dans le secteur arverne, outre Vichy, il y avait des stations à Royat et au Mont-Dore. Dans celle-ci, des recherches sporadiques ont mis à jour depuis le XIX^e siècle des vestiges d'établissements thermaux romains. Quelques fouilles au XIX^e siècle ont dégagé très incomplètement un ensemble dont on a conservé le plan mais qui a été recouvert par l'établissement moderne. On y a reconnu trois grandes piscines et un portique qui s'ouvre sur un grand atrium. Ces thermes étaient reliés par une cour à un temple auquel la tradition locale a donné le nom de Panthéon.

L'examen de ces principales stations thermales de la Gaule du centre permet de dégager quelques idées d'ensemble sur leur organisation. Le fonctionnement des thermes des villes d'eaux est calqué sur celui des thermes urbains, à la seule différence que la qualité des eaux impose à l'architecture des conditions particulières : les eaux naturellement chaudes dispensent de l'aménagement d'un foyer ; les grandes piscines

(natationes) l'emportent sur les salles annexes puisque la primauté est donnée aux bains. Mais il est sûr que les bâtiments, dont on a retrouvé des éléments de décoration, avaient un aspect monumental ou même somptuaire comme les thermes des grandes villes. Ces établissements ont donc transformé radicalement les sources gauloises qui ont été aménagées et même inclus dans les plans d'urbanisme. Ils ont contribué à la romanisation en exposant les avantages matériels et les acquis médicaux de la civilisation romaine. D'ailleurs ce sont parfois de grands notables locaux, bien romanisés, qui ont offert les aménagements comme celui de Neris-les-Bains, magistrat municipal et prêtre du culte impérial, qui a fait construire sur ses deniers des captages et des portiques (C.I.L., XIII, 1376-1377). Les temps forts de ces aménagements se situent dans la deuxième moitié du 1^{er} siècle ap. J.-C. puisque le thermalisme n'a pu se développer qu'à partir du moment où une élite a été capable d'adopter

les modèles sociaux fonctionnant à l'imitation de Rome.

Quant aux maladies qu'on venait y traiter, il est difficile de dire si ces villes d'eaux s'étaient déjà fait des spécialités puisqu'il n'y avait pas de diagnostics véritables à la base. Les utilisations les plus courantes devaient traiter de la goutte, la gravelle et autres troubles gastriques et hépatiques, conséquence d'une alimentation trop riche en viandes, sauces et charcuteries. Les seules indications sûres de spécialisations thérapeutiques pourraient être fournies par des ex-voto représentant les parties du corps malades. Mais comme on l'a vu, ils sont rares dans les stations romanisées. Ce sont quelques statuettes de femmes accouchant ou d'hommes aux membres fracturés, quelques minces plaques de cuivre ou de bronze figurant des yeux (Vichy, Néris –les-Bains).

On peut dégager, en conclusion, quelques traits significatifs du thermalisme en Gaule :

- Il faut distinguer le culte des eaux qui prend racine dans le passé indigène, dont le maintien reste vigoureux, et le thermalisme qui repose sur une hydrothérapie introduite par Rome et dont les origines remontent à la Grèce.

- Le thermalisme qui s'est développé en Italie à partir du 1^{er} siècle av ? J.-C., a pris son essor en Gaule un siècle plus tard, à partir du moment où une élite a été capable d'assumer les transformations des modes de vie et d'adopter des modèles imités de Rome.

- Cette promotion de l'hydrothérapie s'inscrit dans un processus de romanisation plus générale. Elle y concourt par la médicalisation de la population, par la diffusion générale de l'hygiène dans les villes comme dans les campagnes et par les constructions de masse architecturales qui étoffent de simples bourgades en petites villes.